

Une augmentation du Smic début mai



© 2022 Les Echos Publishing

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le montant horaire brut du Smic s'établit à 10,57 €. Un montant qui sera automatiquement revalorisé au 1^{er} mai prochain afin de suivre l'évolution de l'inflation.

Ainsi, selon le ministère du Travail, le montant horaire brut du Smic augmentera de 2,65 % pour s'établir à 10,85 € à compter du 1^{er} mai 2022.

Quant à son montant mensuel brut, il passera de 1 603,12 € à 1 645,58 € pour une durée de travail mensuelle de 151,67 heures de travail. Le Smic mensuel net s'établissant, lui, à 1 302,64 €, soit une hausse d'environ 34 € net par mois.

Précision : le montant brut du Smic mensuel est calculé selon la formule suivante : $10,85 \times 35 \times 52/12 = 1 645,58 \text{ €}$.

© 2022 Les Echos Publishing